

Olivier Ponti, président de la branche BTP de Federec REP PMCB : stop ou encore ?



Le cahier des charges de la filière REP consacrée aux déchets de la déconstruction du bâtiment (PMCB, pour Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) est en *stand by*. Or les éco-organismes et leur éventuel engagement sur cette filière sont étroitement liés à sa publication. Olivier Ponti, président de la branche Federec BTP, nous indique que ce cahier des charges ne sortira pas avant l'élection présidentielle, pas avant les élections législatives, ni pendant l'été, au mieux donc en septembre. Avec une nouvelle équipe gouvernementale qui, peut-être, décidera de tout remettre à plat.

« Nous sommes en pleine expectative, précise Olivier Ponti, les quatre éco-organismes ont des positions diverses. Valdelia qui avait lancé une caractérisation auprès de quatre ou cinq types de partenaires va poursuivre mais n'investit plus dans la REP déchets du bâtiment mais plutôt dans la future REP des emballages commerciaux. Eco-mobilier ne fait pas trop d'investissement sur le sujet. Valobat a annulé son deuxième tour de France et doit commencer à faire ses comptes, avec l'équipe embauchée, car l'organisme ne reçoit pas de contribution et ne bénéficie donc pas de ressource. Ecominero continue à se structurer à moindre coût. »

Une REP financière ?

Olivier Ponti se félicite cependant des travaux de réflexion et des discussions menées avec les éco-organismes en formation. « Nous avons travaillé en partageant les informations. » L'un des sujets au cœur de ces échanges est la collecte sur chantiers, « qui est une véritable usine à gaz. Elle est vraiment très compliquée d'autant plus que la relation avec le producteur de déchets, les entreprises du bâtiment, ne sont pas simples quant à la conformité des bennes. »

Les éco-organismes seraient tous d'accord pour passer en REP financière, « de la collecte sur le chantier jusqu'à la massification et la préparation de la matière sur nos centres de tri et suivant un cahier des charges par matériau. Nous resterions propriétaires de la matière en lien direct avec l'entreprise du bâtiment. Nos interlocuteurs ont bien compris que dans le cadre de la REP, une benne accueillant les refus serait toujours sur le chantier. Donc l'entreprise du bâtiment aurait un contrat avec nous pour cette benne, un autre avec l'éco-organisme et éventuellement un autre contrat avec Fco DDS ou l'équivalent pour les déchets dangereux. Si c'est trop compliqué, les entreprises du bâtiment vont dire : 'Nous, notre métier, c'est de bâtir. Le coût des bennes aujourd'hui est compris entre 1 % et 2 % de la valeur du chantier. Si en organisation cela nous coûte à peu près la même chose comparativement à la gratuité des déchets, on restera comme avant. »

Des parties prenantes à l'écoute

Pour que les opérations d'enlèvement des déchets soient gratuites pour l'entreprise du bâtiment, il sera nécessaire que ceux-ci correspondent au cahier des charges préalablement établi. « C'est nous qui gérons tout cela suivant un barème et les éco-organismes nous indemniseront. L'interlocuteur de l'entreprise sera le gestionnaire des déchets qui aura été agréé et référencé par l'éco-organisme. »

Le président de Federec BTP se félicite de l'écoute dont chaque partie a pu bénéficier. « Nous sommes d'accord pour éviter le risque des appels



Paru en décembre 2021, le décret portant sur la REP PMCB attend tout naturellement la publication du cahier des charges des éco-organismes qui seront à la manœuvre. Une grande inconnue demeure : la date de cette publication. Hervé de Maistre, président de Valobat s'en tient à la date initialement prévue, soit après l'élection présidentielle. Arnaud Humbert-Droz, président exécutif de Valdelia, détient la même information. Il constate que le climat actuel est perturbant et le contexte inflationniste. Valdelia poursuit néanmoins ses expérimentations de terrain. « Nous préparons toujours le calendrier pour 2023 car nous ne sommes pas à l'abri d'une demande expresse. »

d'offres au préalable, qui conduiraient à calculer des moyennes de prix pour l'établissement des barèmes. Les éco-organismes comprennent qu'il est plus intelligent de rester comme ça pour l'entreprise de bâtiment et pour nous également, car cela évite des risques sociaux dans les entreprises qui ne seraient pas retenues. Pour l'entreprise du bâtiment, le fonctionnement évoluerait nécessairement en termes de qualité et d'organisation mais, contractuellement, les interlocuteurs ne changeraient pas. »

Martine Chartier

Formation diagnostiqueur

Federec a relancé une étude de fond sur l'évolution des contenants pour la collecte des déchets du bâtiment. L'évolution est en marche, se félicite Olivier Ponti. Autre information positive : l'inscription officielle au RNPC (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de la formation de diagnostiqueur PEMD, déchets issus de la démolition et de la rénovation. Ces formations de 20 jours peuvent être gratuites via les OPCO et pour les demandeurs d'emploi. Le partenaire formateur est Labocert qui officiera en présence, à distance et en e-learning (en ligne via Internet). Démarrage de la première session prévue en juin prochain.